Nombre de membres Séance du 01 décembre 2023

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-trois et le premier décembre l'assemblée régulièrement

convoquée le 01 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Gilles

<u>Présents</u>: 6 BONHOMME

Sont présents : Gilles BONHOMME, Pierre BOYER, Manuel GANHITO, Claude

<u>Votants</u>: 9 BOIVIN, Monique VERGNOL, Roger SERRE

<u>Représentés</u>: Marc VAYSSIE représenté par Gilles BONHOMME, Marie-Odile PIETRUSIAK représentée par Monique VERGNOL, Annette BOIVIN représentée

par Pierre BOYER

Excuses: Estelle GONZALEZ

Absents:

Secrétaire de séance : Monique VERGNOL

Ordre du jour :

- Adressage : Délibération et validation du devis et sur le choix des matériaux pour les plaques des numéros et des panneaux de rues
- Délibération concernant l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires
- Délibération sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Délibération concernant l'adhésion au Pôle santé du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme
- Délibération pour mandater le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puyde-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance
- Délibération pour mandater le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puyde-Dôme sur le lancement de la procédure de mise en concurrence – garantie Prévoyance
- Délibération concernant la confirmation d'adopter le compte financier unique en 2024 sur les comptes 2023 suite au passage en M57
- Demande d'une redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications installées par l'opérateur Orange
- Délibération sur les travaux de rénovation de l'Eglise : approbation du projet et de son plan de financement
- Modification du bail concernant le logement au-dessus de l'ancienne école
- Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux enfants de la commune concernant le projet de voyage scolaire

Questions diverses

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal et demande son approbation. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est possible d'ajouter une délibération concernant les travaux du Sentier d'interprétation des gorges d'Avèze : approbation du projet et de son plan de financement. Le Conseil Municipal valide cette demande.

1- FINANCES

- 1.1 Adressage : délibération et validation du devis et sur le choix des matériaux pour les plaques des numéros et des panneaux de rues
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception du devis de La Poste concernant les plaques des numéros et des panneaux de rues.

Le Conseil a le choix entre deux matériaux : émail ou alu. Couleurs proposées : couleur fond laqué rouge pourpre et texte blanc. Il faut compter 180 numéros – 60 panneaux de rue et support.

Pour rappel : Budget 2023 : 15 000€ répartis en frais d'études pour 4 104€ et Installation pour 10 896€.

Devis émail : 9 915.60€ TTC - Devis alu : 8 829.84€ TTC

A prévoir : 10 panneaux de signalisation de direction de villages à changer

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir les plaques des numéros en lave émaillée et les panneaux en aluminium le tout de couleur rouge pourpre et texte blanc pour un coût total de 9 600€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la commande et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du projet.

- 1.2 <u>Demande d'une redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures</u> de télécommunication installées par l'opérateur Orange
- M. le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2022 concernant la régularisation de la redevance d'occupation du domaine public faite à Orange pour les années de 2018 à 2022.
- M. le Maire explique que le titre émis pour l'année 2018 a dû être annulé car le délai de recouvrement était dépassé.
- M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter pour la poursuite de cette démarche pour les prochaines années avec pour 2023 un montant de la redevance s'élevant à 796.64€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

- 1.3 <u>Délibération sur les travaux de rénovation de l'Eglise : approbation du projet et de son plan de</u> financement
- M. le Maire rappelle que les travaux concernant la rénovation de l'Eglise pour les années 2022 et 2023 n'ont pas pu se réaliser et souhaiterait reprogrammer ces travaux de maçonnerie, électricité et menuiserie avec la remise en fonctionnement de la cloche 1 pour 2024.
- M. le Maire souhaite rajouter à ce programme la restauration du retable et du chemin de croix ainsi que les chapelles.

Cette nouvelle programmation pourrait bénéficier du soutien financier de l'état via une dotation et du département dans le cadre du FIC et M. le Maire propose de lancer une souscription publique orchestrée par la Fondation du Patrimoine.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir approuver le programme de travaux et le plan de financement suivant :

Montant des travaux : à déterminer en fonction de la réactualisation des prix (Rappel pour 2023 : 54 020.75€ HT sans la restauration des objets religieux

- DETR/DSIL à hauteur de 30 %
- FIC à hauteur de 40 %
- Souscription organisée par la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise M. le Maire à déposer les dossiers des demandes de subventions.

1.4 - <u>Délibération sur les travaux du sentier des mineurs : approbation du projet et de son plan de financement</u>

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est très difficile de trouver des aides pour le projet du sentier des gorges d'Avèze.

C'est pour cette raison, que M. le Maire souhaiterait déposer un seul dossier à la Région.

Le projet consiste à la remise en état du cheminement, la fourniture et la pose d'une passerelle de 13 ml pour franchir la Dordogne, le balisage, les frais de graphisme pour créer la charte graphique, la fourniture des panneaux d'interprétation et la pose de ces panneaux.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil de bien vouloir approuver ce programme de travaux et son plan de financement suivant :

Montant des travaux : à déterminer en fonction de la réactualisation des prix (Rappel pour 2023 : 79 000€ TTC)

- Région à hauteur de 50 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

1.4 – Modification du bail concernant le logement au-dessus de l'ancienne école

M. le Maire rappelle au Conseil que fin octobre 2023 Mme Lucienne GAY est entrée à l'EHPAD de La Tour d'Auvergne.

De ce fait, son fils Christian GAY qui vivait avec elle désire reprendre le logement.

M. le Maire propose de faire un avenant au bail en indiquant que Mme Lucienne GAY part du logement et que M. Christian GAY devient le nouveau locataire et conserve donc à ce titre les mêmes conditions. Il propose aussi de bloquer pour une année l'augmentation des loyers des deux appartements appartenant à la commune compte tenu de leur vétusté et des augmentations substantielles des loyers depuis 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

1.5 – <u>Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux enfants de la commune</u> concernant le projet de voyage scolaire

M. le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que les institutrices de l'école de Tauves

prévoient d'organiser un voyage de fin d'année scolaire à Meschers sur Gironde du 21 au 24 mai 2024. Voyage programmé sur quatre jours avec des ateliers sur le thème de la découverte du milieu maritime, l'éducation à l'environnement (respect, protection et préservation du milieu de vie) et des activités sportives.

Pour l'aider à financer ce projet, les institutrices sollicitent une subvention exceptionnelle auprès de la Municipalité d'Avèze. Le coût du voyage se monte à 10 717.80€ (hébergement - transport et activités) soit un coût de revient de 297.72€ par enfant. Les enseignantes envisagent de demander aux parents la somme de 100€ pour un enfant et de 150€ pour 2 enfants. 6 enfants de la commune serait concernés par ce projet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide de 50€ par enfant résidant sur la commune d'Avèze.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2 – COMPTABILITE

2.1 – <u>Délibération concernant la confirmation d'adopter le compte financier unique en 2024 suite</u> au passage en M57

La commune applique la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion vise à :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune disposant des prérequis demandés, notamment la dématérialisation des documents budgétaires (ToTEM et Pes Budget) pour la mise en place du référentiel M57 et de l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3 - PERSONNEL

3.1 – <u>Délibération concernant l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non</u> titulaires

La commune d'Avèze ne possède pas d'assurance chômage pour son personnel contractuel du fait qu'avant la commune n'employait que des titulaires ne pouvant être au chômage du fait de leur statut.

Afin de couvrir ce risque, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'assurance chômage.

L'adhésion au régime d'assurance chômage se traduit par une cotisation de 4.05% de la rémunération de l'agent à l'URSSAF par l'employeur, soit un coût de l'ordre de 1350€ par an, elle n'engendre aucun coût pour l'agent, la cotisation salariale ayant été supprimée depuis le 1er octobre 2018.

Les droits aux allocations ne peuvent être ouverts par Pôle Emploi qu'après l'écoulement d'une période de stage de six mois de date à date dont le point de départ est la date d'effet de l'adhésion. Durant cette période, l'employeur est tenu de verser les contributions dont il sera redevable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous les documents pour cette adhésion

3.2 – <u>Délibération sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des</u> Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que pour pouvoir accorder des indemnités et primes à ses agents, il faut que le Conseil valide la mise en place du RIFSEEP. Le RIFSEEP comprend 2 parts : IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et CIA (Complément Indemnitaire). L'IFSE est versée mensuellement et le CIA une fois par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3.3 — <u>Délibération concernant l'adhésion à la mise en œuvre des missions relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail du Centre de Gestion au profit des collectivités territoriales et des établissements publics du département du Puy-de-Dôme</u>

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la commune adhère depuis de nombreuses années aux missions santé et de la sécurité au travail du Centre de Gestion. Cette convention, arrivant à son terme au 31 décembre 2023, la nouvelle convention prévoit un accès à la totalité des prestations : médecine du travail, inspection en santé sécurité au travail, conseils en hygiène et sécurité, ergonomie, psychologie du travail et accompagnement à la gestion des inaptitudes physiques. Le coût passe de 102€ par agent à 110€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

3.4 – <u>Délibération pour mandater le Centre de Gestion d'entamer une négociation et mise en concurrence pour le compte de la commune concernant l'assurance garantie prévoyance pour les agents</u>

La réforme de la protection sociale complémentaire introduit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux garanties prévoyance de leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2025 et du 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé.

Sur la prévoyance, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose d'accompagner les communes qui le souhaitent avec la mise en place d'une convention de participation à adhésion obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 avec l'établissement au préalable d'un accord collectif local. Pour lancer la procédure de mise en concurrence, le centre de gestion a besoin d'une délibération de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater le Centre de Gestion pour entamer les négociations et la mise en concurrence pour le compte de la commune.

Questions diverses

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :

M. le Maire explique que l'état vient de lancer un programme d'accélération pour favoriser l'installation de procédés de production d'électricité par énergie renouvelable. Chaque commune aura la possibilité de définir des zones susceptibles de recevoir ces projets. Ces zones pourront être définies sur des domaines aussi bien publics que privées. Une fois ces zones établies après communication et délibération, elles seront notifiées à la communauté de communes qui sera le seul interlocuteur avec l'état. M. le Maire attend des explications complémentaires pour pouvoir poursuivre cette étude.

VIABILITE HIVERNALE:

Le Département du Puy-de-Dôme va établir une convention entre le service de déneigement départemental et les communes afin que les engins communaux puissent déneiger les routes départementales à limite de leur territoire et vis-versa.

AMENAGEMENT FONCIER:

Courant octobre, toutes les parcelles ont été répertoriées et classées.

DRAT DU SANCY:

Le nouveau responsable de la DRAT du Sancy M. Pomara est venu sur la commune afin de prendre connaissance du dossier. M. le Maire a reparlé des différents points à améliorer et de nouveaux relevés de vitesse ont été effectués dans le bourg.

Lors d'une réunion, M. le Maire a fait part de son inquiétude au Président du Département M. Chauvin sur la dangerosité de la route aux niveaux des carrefours de Longesagne et du bois de Méjanesse pour se rendre à Avèze venant de Tauves.

CHEMIN DE FLESSANGES:

Le jeudi 9 novembre, une expertise du chemin de Flessanges a eu lieu en présence de l'expert, de l'entreprise RMCL, de M. le Maire et M. Ganhito. Un protocole d'accord va être signé.

SINISTRE DU 26 AOUT 2022 : BORNE INCENDIE AU MONTEL

M. Lugagne nous a apporté le chèque de remboursement de ce sinistre pour un montant de 5 049€.

CDPENAF:

La commission émet un avis favorable à la dérogation au principe d'urbanisation en continuité dû à la loi montagne suite à la demande du conseil par délibération motivée du 9 décembre 2022 liée au permis de construire pour le projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Avèze.

SMCTOM:

Un rapport d'activité pour l'année 2022 a été remis à chaque conseiller

ILLUMINATION DE NOEL:

Eclairage de Noël prévu du 15 décembre 2023 au 8 janvier 2024

REMERCIEMENTS:

Le papa d'Isabelle Plane a fait parvenir une carte de remerciement pour la composition florale que la commune a fait livrer suite au décès de son épouse.

SECURITE SOCIALE DES MINES:

Le ministère de la Santé et de la Prévention a bien pris note de la motion du Conseil Municipal qui demandé le maintien de ce régime spécial.

DESIGNATION REFERENTS COMMUNAUX:

Mme Gaidier a fait parvenir à nouveau un mail concernant la désignation d'un référent communal pour être « relais de l'Egalité » au niveau du Conseil Municipal.

Il sera demandé au prochain conseil de désigner un référent

CLIC SENIOR:

Mme Vergnol fait part d'un questionnaire pour définir des interventions à mener auprès des séniors. Elle propose l'action de prévention.

DATE A RETENIR:

10/12 : spectacle de Noël 21/01 : Repas des ainés 28/01 : Vœux du maire

Levée de la séance : 23h15